



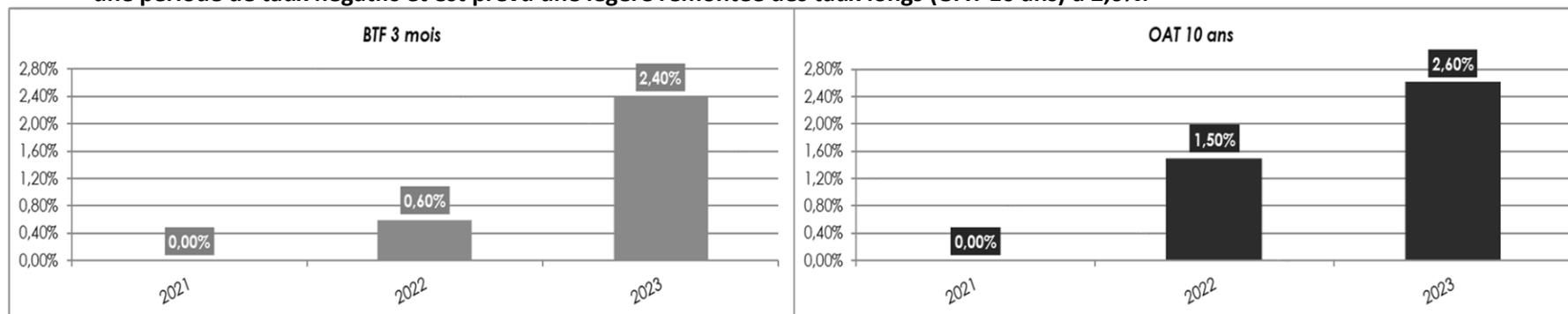
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Le scénario macroéconomique du Projet de loi de finances pour 2023

Les 4 indicateurs essentiels sous-tendant la trajectoire macroéconomique projetée pour 2023 :

- Le taux de croissance** en volume, (hors effet prix) permet de bâtir une prévision au titre des recettes fiscales de l'année, en tenant compte de l'exigibilité de certains impôts en décalage d'une année avec leur assiette (impôt sur les sociétés, par exemple) ou fonction de la dynamique économique de l'année (TVA par exemple). **En 2020, l'activité s'est contractée de -7,9% avant de rebondir de +6,8% en 2021 et d'être estimée en croissance de 2,7% en 2022. La prévision de croissance pour 2023 est de 1%.**
- Après +0,2% en 2020, l'inflation a repris en 2021 (à +1,6%). Elle est estimée à 5,4% en 2022 et prévue à 4,3% pour 2023. L'inflation augmenterait en moyenne annuelle 2022, pour atteindre 5,3% (après 1,6% en 2021), notamment en raison des prix de l'énergie. L'inflation diminuerait en 2023, pour s'établir à +4,2%. Elle resterait soutenue par l'inflation sous-jacente. En glissement annuel, l'inflation serait encore élevée au début 2023 et refluerait progressivement au cours de l'année.
- Les taux d'intérêt** permettent d'évaluer la charge de la dette de l'État. **Les hypothèses relatives aux taux courts (BTF 3 mois) redeviennent positives après une période de taux négatifs et est prévu une légère remontée des taux longs (OAT 10 ans) à 2,6%.**



- La masse salariale**, détermine les évolutions de certains prélèvements obligatoires (cotisations sociales, CSG, impôt sur le revenu). **En 2022, l'emploi total resterait dynamique avec la création de +320 000 emplois nets en glissement annuel (dont +260 000 emplois salariés), après un fort rebond en 2021.** En 2023, les créations d'emplois se poursuivraient à un rythme moindre, avec +115 000 créations d'emplois total en glissement annuel, dont 105 000 emplois salariés.

Principales hypothèses économiques associées au PLF 2023

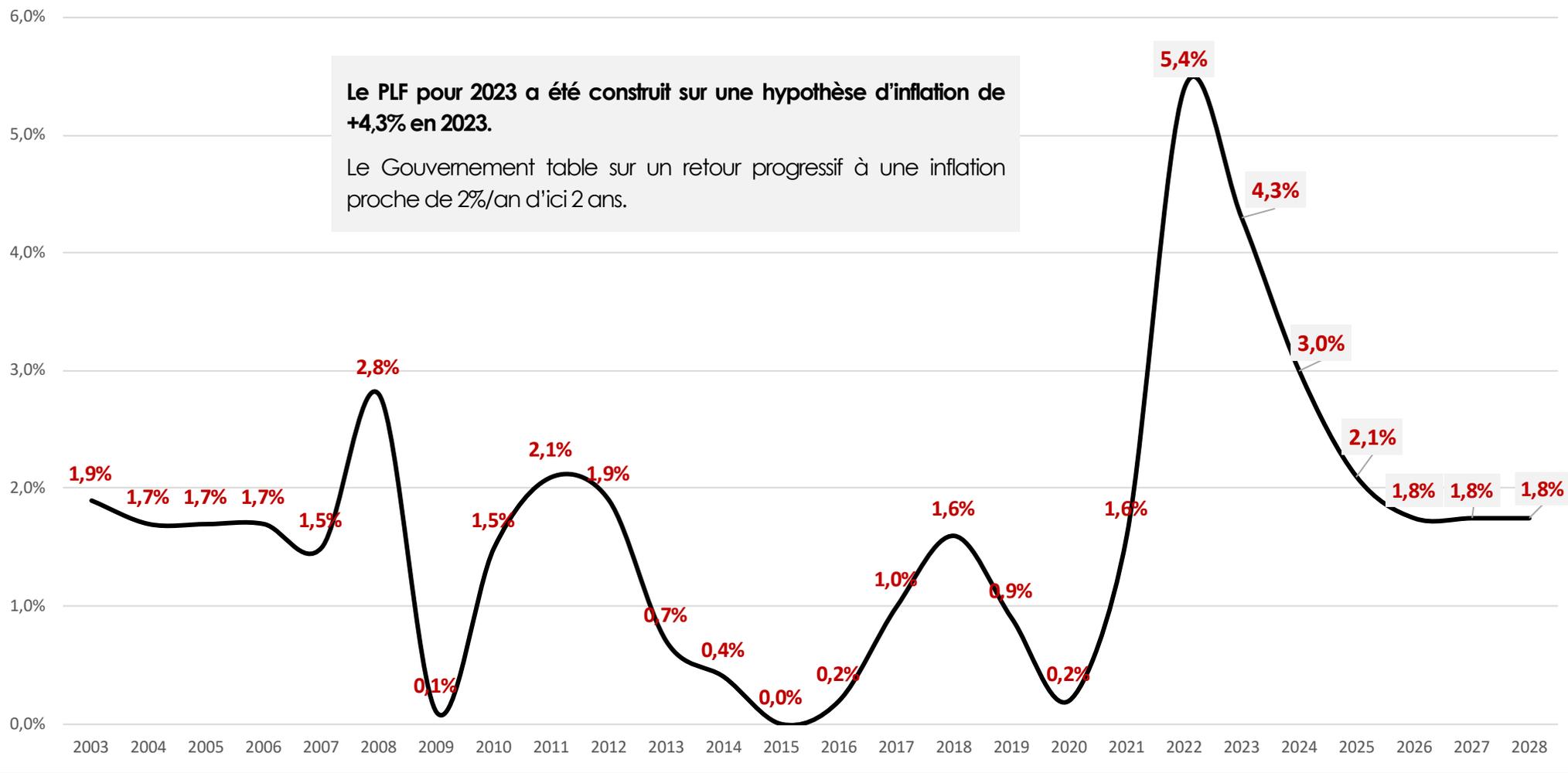
	2022	2023
Croissance du PIB en volume	2,7%	1,0%
Croissance du PIB en valeur	5,6%	4,6%
Indice des prix à la consommation	5,3%	4,2%
Emploi Total	320 000	115 000
Revenu disponible des ménages	4,9%	5,1%

	2022	2023
Consommation finale privée	2,5%	1,4%
Consommation finale publique	2,4%	1,0%
FBCF des ménages	1,5%	-0,9%
Demande mondiale adressée à la France	5,5%	1,6%

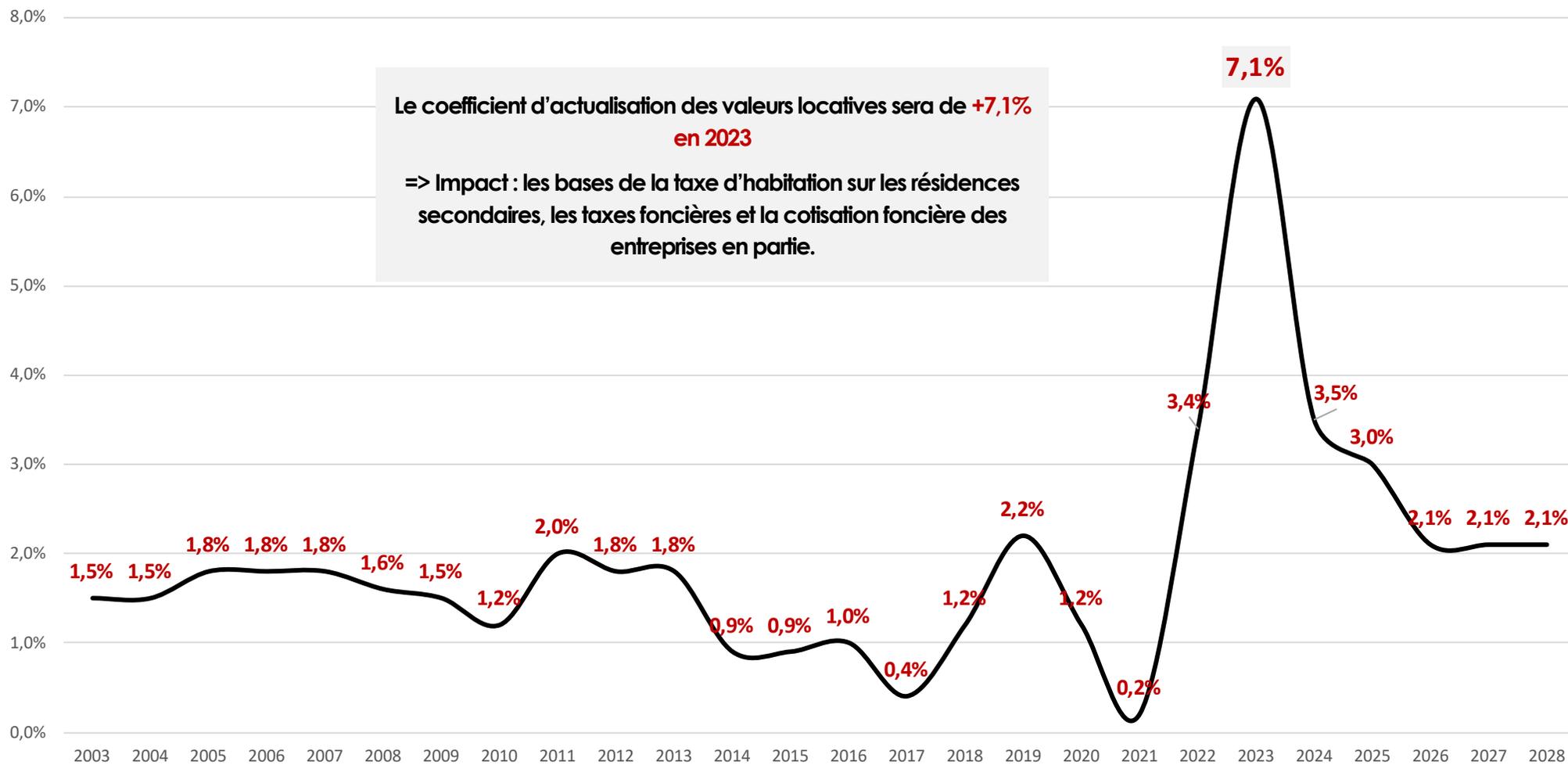
	2022	2023
Exportations	6,8%	2,7%
Importations	6,6%	2,5%
Balance commerciale (Md€)	-173,00	-171,00
Prix du baril du pétrole (en \$)	103,00	90,00
Taux de change dollar / euro	1,06	1,02

L'inflation prévisionnelle

(projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027)



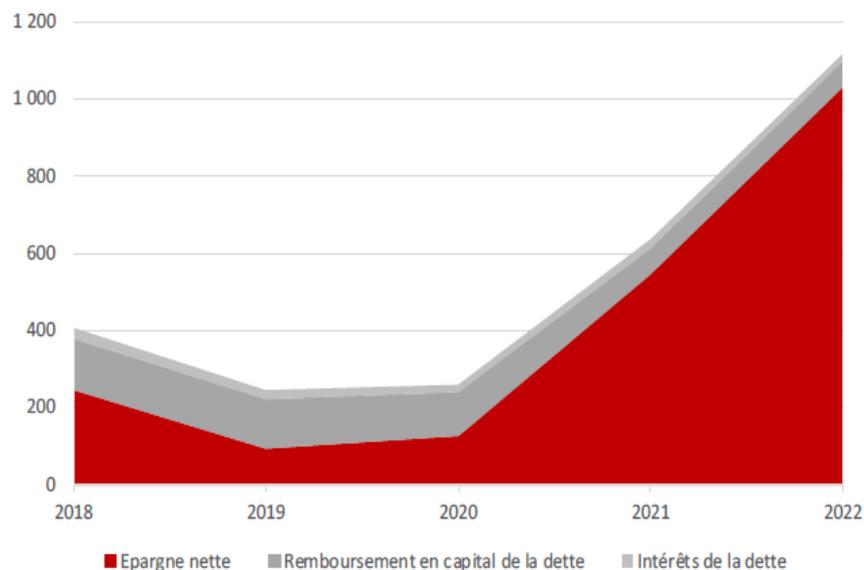
Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives



La situation financière de la CCBM (budget principal)

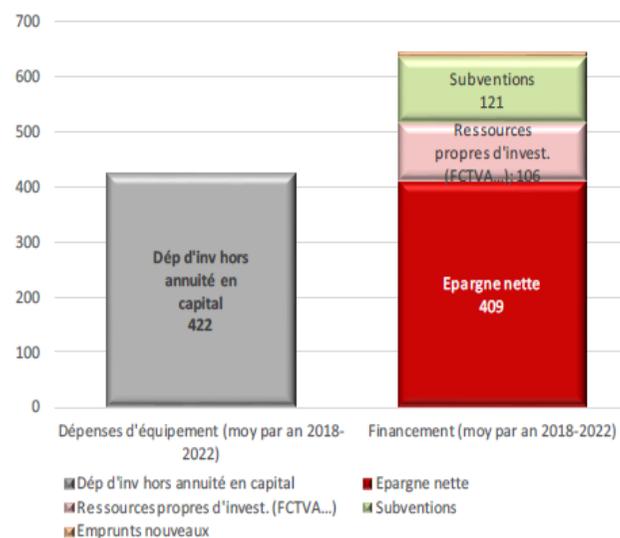
La chaîne de l'épargne 2018-2022 de la CCBM (budget principal)

Montants en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2018 / 2022	
						V°	Ev° moy an.
Produits de fonctionnement	4 393	4 630	4 953	4 954	5 507	1 115	5,8%
- Charges de fonctionnement hors dette	3 988	4 385	4 694	4 318	4 389	401	2,4%
= EPARGNE DE GESTION (EG)	405	246	259	637	1 118	714	28,9%
- Intérêts (budget principal)	28	27	18	21	19	-10	-10,0%
= EPARGNE BRUTE (EB)	376	219	241	616	1 100	724	30,8%
- Capital (budget principal)	132	127	114	67	67	-65	-15,5%
= EPARGNE NETTE (EN)	244	92	127	549	1 032	788	43,4%



Le financement des investissements 2018-2022

Montants en K€	Moyenne annuelle 2018-2022		
	K€	€/hab	Struct.
Dépenses directes d'équipement	297	19 €	70,3%
Subventions versées	115	7 €	27,2%
Dépenses financières d'inv.	10	1 €	2,5%
Dép d'inv hors annuité en capital	422	27 €	100,0%
Financement de l'investissement	645	41 €	152,8%
EPARGNE NETTE	409	26 €	96,9%
Ressources propres d'inv. (RPI)	106	7 €	25,2%
FCTVA	62	4 €	14,7%
Produits des cessions	0	0 €	0,0%
Diverses RPI	44	3 €	10,5%
Subventions yc DETR	121	8 €	28,6%
EMPRUNT	9	1 €	2,2%
Variation de l'excédent global	223	14 €	52,8%



Les principaux points à retenir

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit le gel en montant d'un ensemble de concours de l'Etat aux collectivités (texte non adopté à ce jour) malgré la reprise de l'inflation. (cf. pages n°9 à 11)

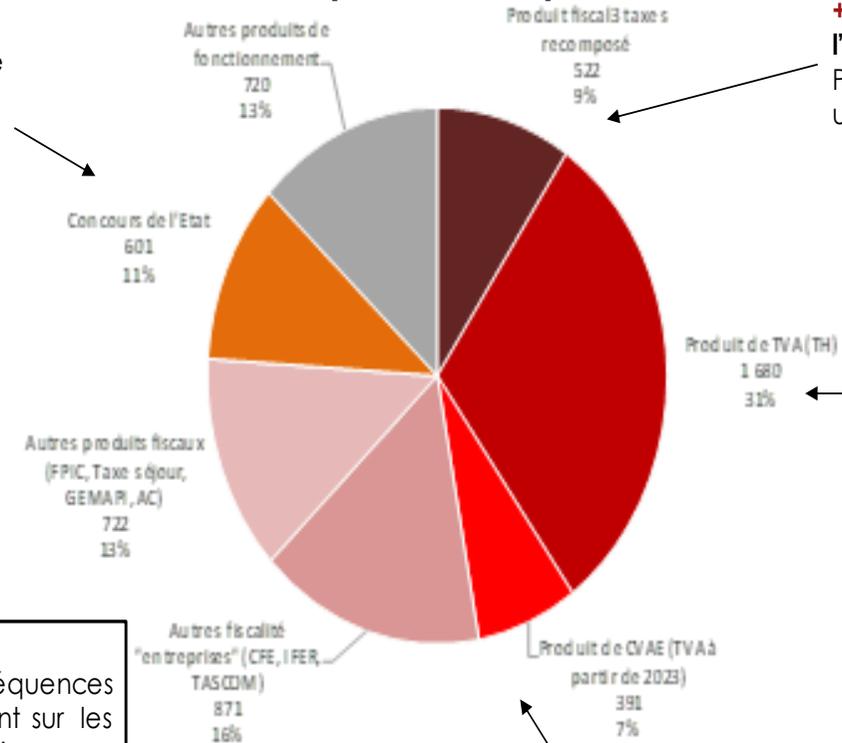
Toutefois, pour 2023, la DGF du bloc communal devrait progresser de +320M€ principalement fléchés vers la DSR (dotation de solidarité rurale des communes).

La LF pour 2023 prévoit également un ensemble de dispositifs pour atténuer les effets de la réforme des critères de richesse et d'effort fiscal.

Autres points :

- Plusieurs mesures en réponse aux conséquences de la reprise de l'inflation notamment sur les dépenses d'énergie : le « bouclier tarifaire » pour les petites collectivités locales, « l'amortisseur électricité » et les « filets de sécurité » au titre de 2022 et 2023 (cf. pages n°19 à 22)
- **La part de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI**

Structure des produits de fonctionnement (5,5M€ en 2022)



Les valeurs locatives sont revalorisées de +7,1% en 2023 en raison de la reprise de l'inflation en 2022.

Pour 2023, la loi de finances est construite sur une hypothèse d'inflation de +4,3%.

La reprise économique et de la consommation au lendemain de la crise sanitaire de la COVID 19 et la forte remontée de l'inflation en 2022 ont entraîné une forte progression des recettes de TVA :

- +9,6% entre 2021 et 2022
- +5,1% entre 2022 et 2023 (estimation LF 2023)

La loi de finances supprime la CVAE en 2 ans pour les entreprises mais dès le 1^{er} janvier 2023 pour les collectivités locales. Elle est compensée par une quote part de TVA nationale. Toutefois, la croissance future de cette part de TVA (CVAE) sera répartie au sein du bloc communal dans le cadre d'un nouveau fonds : le fonds d'attractivité économique des territoires (modalités non définies à ce jour)

La situation financière de la CCBM (budget principal) : principaux points

La situation financière de la CCBM à fin 2022 s'avère bonne au regard des principaux indicateurs financiers :

- ✓ **Son niveau d'épargne nette fin 2022 atteint son plus haut niveau « historique »** : plus d'1M€ en 2022 quand ce niveau d'épargne nette oscillait autour de 240k€/an en moyenne entre 2014 et 2021 ;
- ✓ Avec un tel niveau d'autofinancement (l'épargne nette), **la communauté a pu financer ses dépenses d'équipement 2022 (543k€) sans recourir à l'emprunt et constituer un excédent global de clôture important** (1,6M€ soit l'équivalent de près de 4 mois de dépenses) qui pourra être mobilisé, en partie, dans les années futures pour financer ses projets.
- ✓ **Son encours de dette est très faible** (721k€ fin 2022 sur son budget principal, soit un montant plus faible que ses excédents cumulés). Il en est de même pour son délai de désendettement à savoir le nombre d'années nécessaire pour rembourser sa dette si la communauté y consacrait l'ensemble de son épargne : moins d'1 an.

Cette forte progression des soldes intermédiaires de gestion de la CCBM en particulier sur l'exercice 2022 est le fruit de deux effets conjugués :

1. D'une **forte progression des produits de fonctionnement de la communauté** : création de la taxe foncière sur les propriétés bâties communautaire (taux d'imposition: 1,00% ; produit fiscal FB : 156k€), très forte hausse du produit de TVA (+9,6% entre 2021 et 2022 soit +147k€) suite à la reprise de l'activité et de la consommation au lendemain de la crise COVID et du retour de l'inflation, croissance de la TASCOM (+102k€ entre 2021 et 2022 mais en partie dû probablement à des régularisations) et grâce à la perception de participations conséquentes de ses partenaires pour le financement des différents projets (région, fonds européens, EPCI limitrophes etc...).
2. A l'inverse, dans un contexte de réflexions sur les projets communautaires et sur l'organisation de la CCBM, **ses charges de fonctionnement ont connu une très faible évolution en 2022** : +1,6% par rapport à 2021, soit un taux de progression très en dessous de l'inflation (+5,2%). On remarquera ainsi une stagnation (voire même une diminution) des plus gros postes de charges : les charges de personnel (012), la participation au CIAS, la participation à l'office de tourisme et même une diminution des charges à caractère général (011) dans un contexte de très forte hausse des dépenses d'énergie et de carburant notamment.

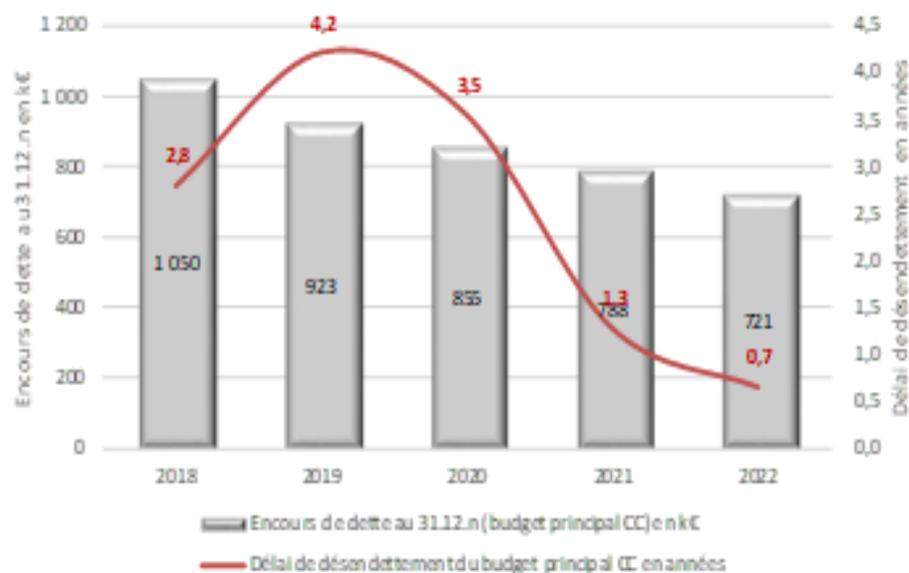
La situation financière de la CCBM (budget principal)

L'encours de dette et le délai de désendettement

Montants en K€

2018 2019 2020 2021 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 01.01.n - budget principal	1 182	1 050	923	855	788
+ Emprunts nouveaux	0	0	48	0	0
- Remboursement en capital	132	127	114	67	67
Encours de dette au 31.12.n - budget principal	1 050	923	855	788	721
/ Epargne brute (budget principal CC)	378	219	241	616	1 100
= Délai de désendettement (en années)	2,8	4,2	3,5	1,3	0,7

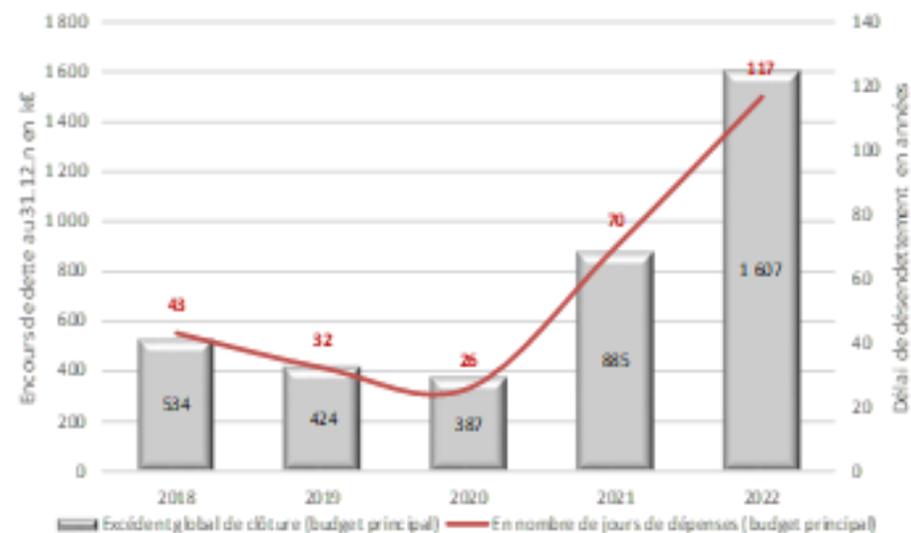


L'excédent global de clôture

Montants en K€

2018 2019 2020 2021 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Excédent global de clôture (n-1)	492	534	424	387	885
+ Variation de l'EBC	42	-110	-37	498	722
Excédent global de clôture (budget principal)	534	424	387	885	1 607
En nombre de jours de dépenses (budget principal)	43	32	26	70	117



Les marges d'épargne

Montants en K€

	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement	4 630	4 953	4 954
- Charges de fonctionnement hors dette	4 385	4 694	4 318
= EPARGNE DE GESTION (EG)	246	259	637
- Intérêts (budget principal)	27	18	21
= EPARGNE BRUTE (EB)	219	241	616
- Capital (budget principal)	127	114	67
= EPARGNE NETTE (EN)	92	127	549
Epargne brute / Produits fonctionnement	5%	5%	12%
Epargne nette / Produits fonctionnement	2%	3%	11%

L'investissement

Moyenne annuelle 2016-2021

en k€

Par hbt

En poids

DEPENSES D'EQUIPEMENT	500	32 €	100%
------------------------------	------------	-------------	-------------

FINANCEMENT INVESTISSEMENT	529	34 €	106%
-----------------------------------	------------	-------------	-------------

Epargne nette	192	12 €	38%
---------------	-----	------	-----

FCTVA, TA, autres RPI	147	9 €	29%
-----------------------	-----	-----	-----

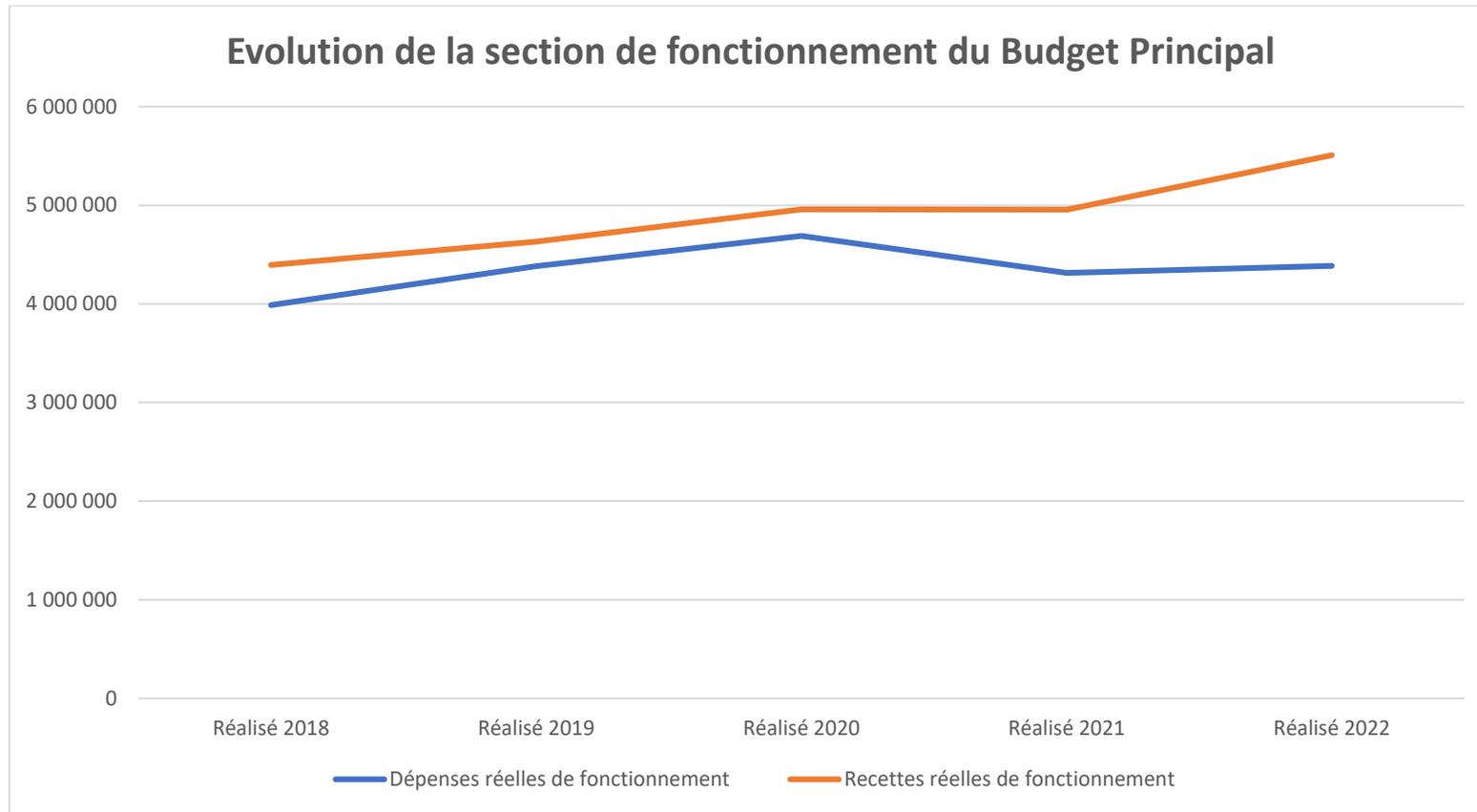
Subventions	182	12 €	36%
-------------	-----	------	-----

Emprunt	8	0 €	2%
---------	---	-----	----

Variation excédent global clôture	29	2 €	6%
-----------------------------------	----	-----	----

Les résultats provisoires 2022 des Budgets de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

N° budget	Budget	Fonctionnement	Investissement	Reste à Réaliser	
				Dépenses	Recettes
20800	Budget Principal	1 427 091	182 255	35 610	
20801	Plateforme de transit	76 632	74 435		
20802	ZAE Le Riveau	76 241	-127 197		
20803	ZAE Fief de Feusse	189 363	-245 646		
20804	ZAE Les Justices	18 739	-218 308		
20805	ZAE Puits doux	-4 883	-165 597		
20806	ZAE Les Grossines	0	-177 086		
Total Budget Principal et Annexes		1 783 183	-677 144	35 610	
26000	Régie des déchets	158 312	1 293 156	17 091	
Total de Budget de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes		1 941 496	616 012	52 701	



L'effet ciseaux tend à se réduire depuis 2021

Les ressources humaines

État des lieux

Les effectifs de la Communauté de Communes

Les effectifs se stabiliseront en 2023 pour un total de 25 agents au 1^{er} janvier 2023 et 2 agents en détachement.

La répartition des effectifs par catégorie

Au 1^{er} janvier 2023, les effectifs sont répartis de la façon suivante :

Catégorie	Nombre d'agents	Part totale en %	Nombre d'ETP	Part totale en %
Catégorie C	8	32%	7,71	38%
Catégorie B	1	4%	1	5%
Catégorie A	6	24 %	6	30%
Contractuel – Chargé de mission	10	40%	5,39	27%
Total	25	100%	20.1	100%

2 agents sont également en détachement.

La répartition des effectifs par filière

Compte tenu de la structuration et de la nature de ses services, la collectivité emploie majoritairement des agents des filières administrative, technique et culturelle :

Filière culturelle : 7 agents
 Filière administrative : 13 agents
 Filière technique : 5 agents

La masse salariale

Le montant du chapitre 012 projeté pour l'exercice 2023 pour le Budget Principal est de 1 133 000 €. Pour mémoire, le montant du chapitre 012 pour 2022 est de 1 051 000€ environ en fin d'exercice.

Focus sur les mouvements de personnel 2023

Service Filière Elevage : création d'un poste en lien de l'Association Foncière Pastorale – financement en partenariat avec CARO, Agence de l'Eau Adour Garonne ?

Service Natura 2000 : Renouvellement d'un poste avec un financement fort de la Région et de l'Europe ?

Service Coopération Projet de PNR : Création de poste avec un financement attendu de 60 % avec un financement en partenariat avec CARO et CARA ?

**Une situation économique saine mais
un besoin de financer les projets et de consolider l'épargne**

Montants en K€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes recomposés	3 741	4 187	4 293	4 413	4 524	4 622	4 722
Contributions directes recomposées	3 047	3 465	3 577	3 698	3 808	3 906	4 007
Produit de TH + compensation fiscale TH	301	306	327	339	349	356	364
Produit de TVA	1 533	1 680	1 766	1 845	1 919	1 986	2 056
Produit de FB recomposé	0	156	167	173	178	183	187
Produit de FnB et TaFNB	55	60	64	67	69	70	72
Produit CFE recomposé	559	571	577	583	589	593	598
Produit CVAE	400	391	400	409	417	424	432
Produit IFER	64	71	74	76	78	79	80
TASCOM	128	230	200	204	208	212	216
Rôles supplémentaires	6	0	2	2	2	2	2
Attribution de compensation reçue	33						
Attribution FPIC	161	163	160	160	160	160	160
Produit de la taxe GEMAPI	318	321	320	320	320	320	320
Produit de la taxe de séjour	182	205	202	202	202	202	202
Concours de l'Etat	604	601	600	596	574	573	573
DGF - dotation d'intercommunalité	385	387	388	389	371	375	379
DGF - dotation de compensation	218	213	211	207	202	198	193
Autres compensations fiscales	0						
Autres produits de fonctionnement	610	720	586	599	615	493	494
Produits des services (70)	48	39	49	49	49	49	50
Autres dotations et participations (74)	447	579	495	506	521	400	400
Produits de gestion (75)	61	32	32	33	33	33	33
Atténuations de charges (013)	16	69	10	10	10	10	10
Produits exceptionnels (77 hors cessions)	37	2	1	1	1	1	1
Produits de fonctionnement	4 954	5 507	5 479	5 609	5 712	5 688	5 789
<i>Variation annuelle</i>		553	-29	130	104	-24	101
<i>Evolution nominale annuelle</i>		11,2%	-0,5%	2,4%	1,8%	-0,4%	1,8%

Les charges de fonctionnement hors intérêt de la dette

Montants en K€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges fct courant strictes	3 093	3 154	3 836	3 942	4 059	4 170	4 281
Charges à caractère général	710	663	1 091	1 078	1 110	1 132	1 155
<i>Energie - Electricité (60612)</i>	43	71	142	149	157	160	163
<i>Chauffage urbain (60613)</i>	11	21	42	44	46	47	48
<i>Entretien et réparation (615)</i>	148	121	122	120	122	124	127
<i>Solde charges à caractère général</i>	508	449	785	764	785	801	817
Charges de personnel	1 049	1 051	1 133	1 192	1 211	1 236	1 260
Autres charges de gest° courante	1 331	1 439	1 604	1 664	1 730	1 794	1 858
<i>CIAS Bassin de Marennes</i>	588	586	686	736	786	836	886
<i>PETR Pays Marennes Oléron</i>	132	132	127	127	127	127	127
<i>Office de Tourisme Marennes Oléron</i>	262	262	262	270	276	281	286
<i>Syndicat mixte Charente Aval</i>	47	60	80	70	71	73	74
<i>Département Charente Maritime</i>	0	60	70	72	74	75	76
<i>CA Rochefort Océan</i>	0	54	50	52	53	54	54
<i>Solde charges de gestion courante</i>	301	285	329	337	344	349	354
Charges exceptionnelles	3	2	8	8	8	8	8
Atténuations de produits	1 225	1 235	1 234				
Attribution de compensation	566	575	575	575	575	575	575
Reversement FNGIR	655						
Divers	4	5	5	5	5	5	5
Charges fonctionnement hors intérêts dette	4 318	4 389	5 070	5 176	5 294	5 404	5 516
<i>Variation annuelle</i>		71	681	106	118	110	112
<i>Evolution nominale annuelle</i>		1,6%	15,5%	2,1%	2,3%	2,1%	2,1%

Le programme d'investissements envisagé

Montants en k€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Opération Grand Site Brouage Itinéraires cyclables			20	200	200	200	
Opération Grand Site Brouage - amo paysagère			7	7	7	7	
Opération Grand Site Brouage - pointe chapus (étude)				15	15		
Opération Grand Site Brouage - place forte Brouage (étude)				15	15		
Projet OPAH			137	137	137	137	
Gemapi - Investissement SMCA			134	134	134	134	
Gemapi - Etude et investissement (PPG) Seudre GEMA			20	48	57	53	
Gemapi - Seudra Alabri			18	0			
Gémapi - Participations études Bourcefranc			40				
Gemapi - Marennes Plage (participation études)			20				
Gemapi - Réalisation de l'ouvrage Marennes Plage				600			
Gemapi - Réalisation de l'ouvrage Bourefranc					600		
Gemapi - Protection individuelles Marennes Plage			6	6	6	6	
Gemapi - Protection individuelles Bourcefranc			6	0	6	6	
Gemapi - Papi Brouage (études et investissement)			10	30	30	30	
Réhabilitation du club de voile				50	0		
Aménagement MIS			30	5			
Projets de création d'une aire de grands passages			30	100	120		
Réhabilitation ancien siège CDC / co-working fomrations ...				20	250		
Réhabilitation gymnase communautaire				30	100	300	
Gros entretien - Dojo			10	10	10		
Projets nouvelles pistes cyclables CDC (Hors Brouage)			45	95	95	95	
ZA Grossines (Budget principal)			453	100	100	100	
Aménagement rond point Pompiers						200	
Réhabilitataion de la creche interco			20	150			
Réhabilitation espace petite enfance, RAM, LAEP						500	
Investissement récurrent (informatique, matériel,...)	215	543	80	80	80	80	600
Dépenses d'investissement hors dette (budget principal)	215	543	1 086	1 832	1 962	1 848	600

- ✓ **Un programme d'investissement de 6,7M€ en cumulé sur la période 2023-2026 soit 1,7M€/an en moyenne.**
- ✓ **Pour mémoire : les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 422k€/an en moyenne sur la période 2018-2022.**

Les recettes attendues**Le plan pluriannuel d'investissement de la CCBM et son phasage
(budget principal seul - recettes d'investissement hors emprunt nouveau)**

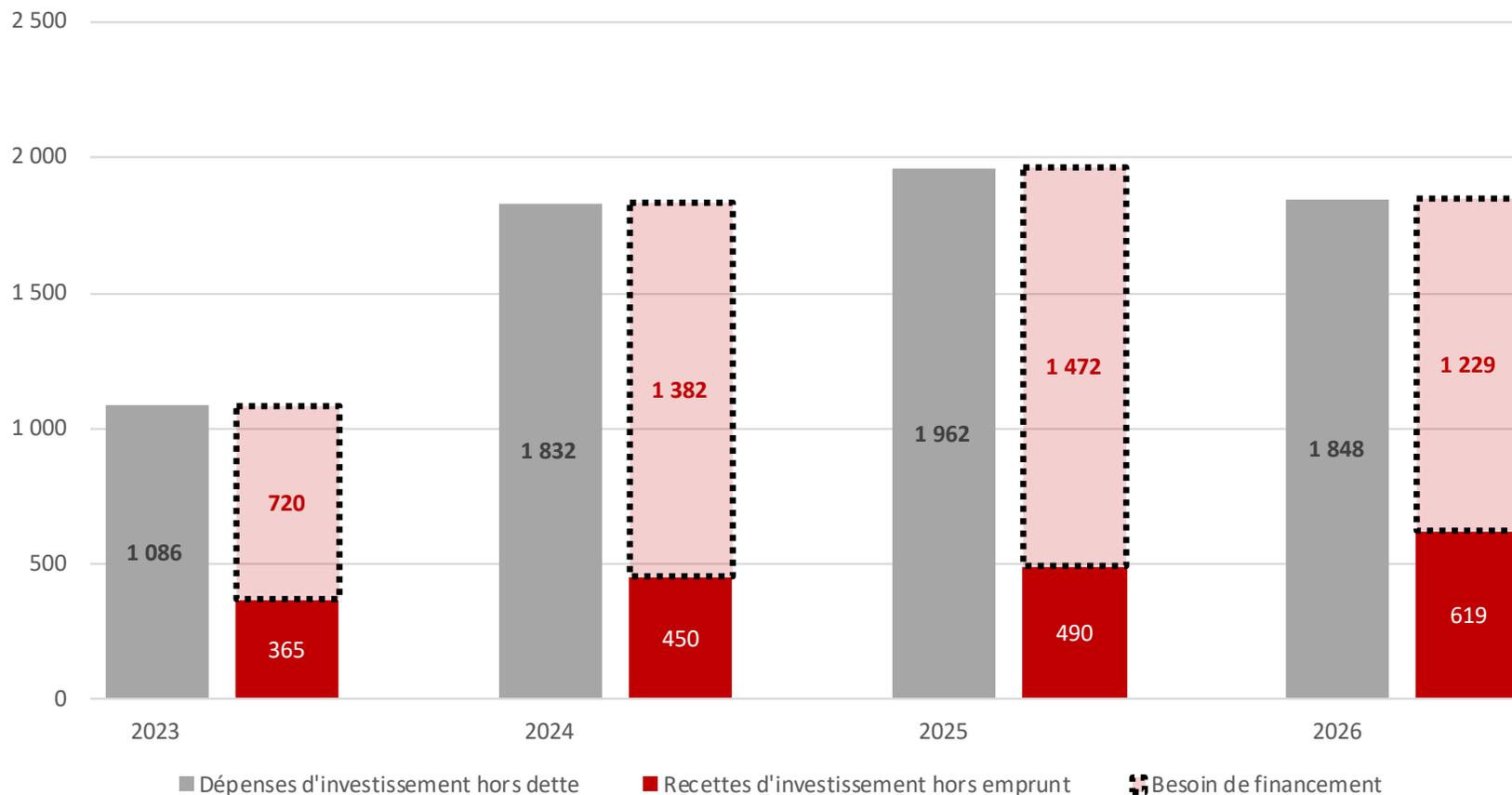
Montants en k€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'investissement hors dette (n)			1 086	1 832	1 962	1 848	600
x Taux d'éligibilité au FCTVA			90%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%
x 16,404%			16,404%	16,404%	16,404%	16,404%	16,404%
FCTVA	7	57	160	270	290	273	89
Opération Grand Site Brouage Itinéraires cyclables				67	67	67	
Réhabilitation ancien siège CDC / co-working fomrations ...				8	104		
ZA Grossines (Budget principal)			165				
Réhabilitataion de la creche interco			10	75			
Réhabilitation espace petite enfance, RAM, LAEP						250	
Autres subventions	155	106					120
Total subventions	155	106	175	150	171	317	120
Reversement taxe d'aménagement communes et divers	3	69	30	30	30	30	30
Total des recettes d'investissement hors emprunt	164	233	365	450	490	619	239

- ✓ **Pour réaliser ce programme d'investissement de 6,7M€, la CCBM devrait bénéficier de 1,9M€ de recettes d'investissement hors emprunt nouveau.**
- ✓ **Ces recettes d'investissement hors dette sont constituées :**
 - du FCTVA,
 - des subventions affectées pour certaines opérations (itinéraires cyclables OGS Brouage, réhabilitation équipements petite enfance...),
 - reversement d'une partie de la taxe d'aménagement communale (30k€/an par hypothèse).

Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement des investissements au cours des 4 prochaines années

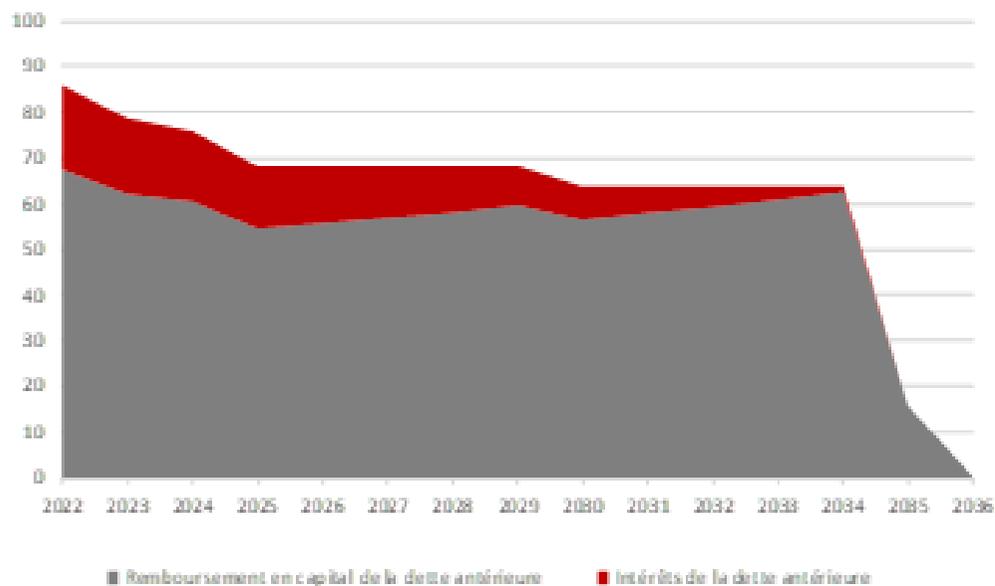


En résumé, au cours des 4 prochaines années (2023-2026), la CCBM prévoit de réaliser 6,7M€ de dépenses d'équipement et devrait bénéficier de 1,9M€ de recettes d'investissement (hors dette). En conséquence, le besoin de financement des investissements s'élèverait à 4,8M€ en cumulé sur 4 ans soit 1,2M€ par en moyenne.

Ce besoin de financement devra être financé par les excédents des années antérieures et/ou par l'épargne nette dégagée chaque année (autofinancement) et/ou par le recours à de nouveaux emprunts.

La dette

Annuité de la dette antérieure



La dette antérieure :

La CCBM dispose d'un faible encours de dette (721k€ fin 2022) et **d'une faible extinction de dette au cours des prochaines années**. En effet, l'annuité de sa dette actuelle ne diminuera que de l'ordre de 20k€ à horizon 2026.

Aussi, tout nouvel emprunt contracté par la CCBM sera de nature à accroître son annuité de dette et donc à réduire d'autant son épargne nette (pas d'effets de substitution entre des emprunts qui arriveraient à terme et des emprunts nouveaux).

La dette nouvelle :

Les emprunts d'équilibre calculés à partir de 2023 font l'objet d'un remboursement à partir de l'année suivante pendant **15 ans avec un taux d'intérêt de 4,5%** (annuité constante).

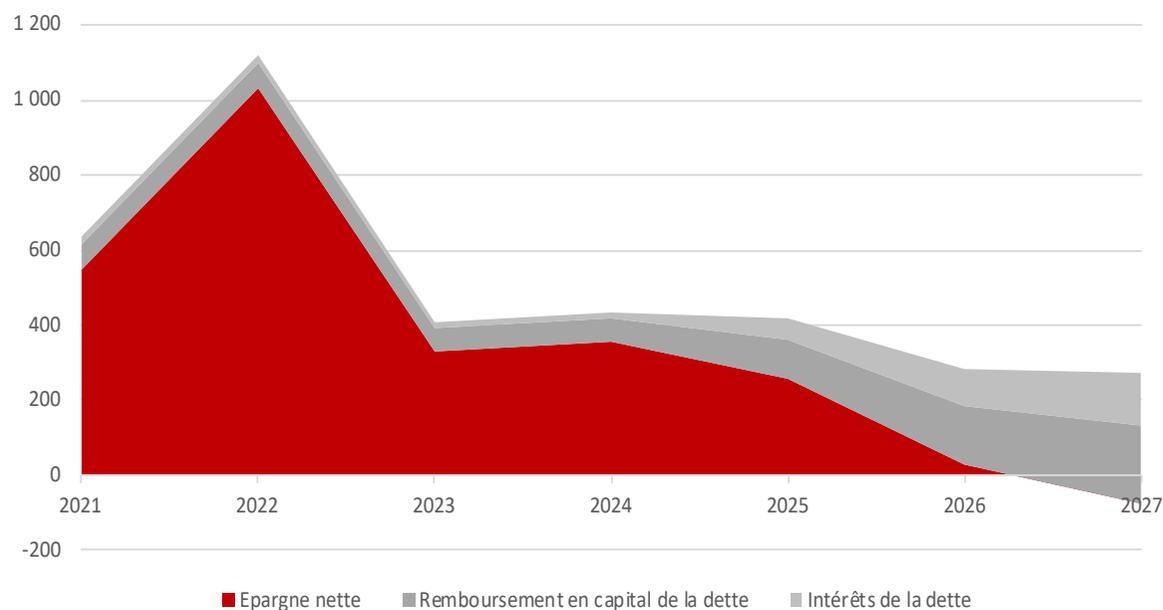
Scénario 1 :**Le Recours unique et massif à l'emprunt**

Montants en k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'imposition FB	0,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Produit fiscal FB	0	156	167	173	178	183	187
Produit TASCOM	128	230	200	204	208	212	216
Produit fiscal FB	4 826	5 121	5 112	5 232	5 326	5 293	5 385
Produits de Fonctionnement	4 954	5 507	5 479	5 609	5 712	5 688	5 789
Charges fct courant strictes	3 093	3 154	3 836	3 942	4 059	4 170	4 281
Atténuations de produits	1 225	1 235	1 234	1 234	1 234	1 234	1 234
Annuité de dette	87	86	79	76	161	254	348
Ch. De fonctionnement + rembour. capital dette	4 405	4 475	5 149	5 252	5 455	5 659	5 863
Epargne nette	549	1 032	330	357	257	30	-74
Rec.Inv. hs Emprunt	164	233	365	450	490	619	239
Var Excédent global clôture	498	722	-391	-25	-214	-199	64
Programme d'investissement (dépenses)	215	543	1 086	1 832	1 962	1 848	600
Emprunt	0	0	0	1 000	1 000	1 000	500
Variables de pilotage	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ep brute	616	1 100	392	417	360	184	134
Encours de dette (31.12)	788	721	659	1 598	2 496	3 342	3 633
Délai de désendettement (années)	1,3	0,7	1,7	3,8	6,9	18,2	27,2
Excédent global de clôture	885	1 607	1 216	1 191	977	778	842
Taux FNB	4,58%	4,58%	4,58%	4,58%	4,58%	4,58%	4,58%
Taux CFE	24,75%	24,75%	24,75%	24,75%	24,75%	24,75%	24,75%

Conséquences sur la chaîne de l'épargne

Montants en K€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fonctionnement	4 954	5 507	5 479	5 609	5 712	5 688	5 789
- Charges de fonctionnement hors dette	4 318	4 389	5 070	5 176	5 294	5 404	5 516
= EPARGNE DE GESTION (EG)	637	1 118	409	433	418	284	273
- Intérêts (budget principal)	21	19	17	15	59	100	140
= EPARGNE BRUTE (EB)	616	1 100	392	417	360	184	134
- Capital (budget principal)	67	67	62	61	102	154	208
= EPARGNE NETTE (EN)	549	1 032	330	357	257	30	-74



Forte dégradation de l'épargne nette en raison de deux effets conjugués :

- 1. Une baisse de l'épargne de gestion : les charges de fonctionnement hors dette augmentent plus vite que les produits.**
- 2. L'annuité de la dette est quasiment multipliée par 4 en 5 ans.**

Les résultats : l'investissement et son financement

Montants en K€								Moyenne an. 2023-2026		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	K€	€/hab	Struct.
Dép d'inv hors annuité en capital	215	543	1 086	1 832	1 962	1 848	600	1 682	106 €	100,0%
Financement de l'investissement	713	1 265	695	1 807	1 748	1 649	664	1 475	93 €	87,7%
EPARGNE NETTE	549	1 032	330	357	257	30	-74	243	15 €	14,5%
Ressources propres d'inv. (RPI)	9	126	190	300	320	303	119	278	17 €	16,5%
FCTVA	7	57	160	270	290	273	89	248	16 €	14,8%
Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €	0,0%
Diverses RPI	3	69	30	30	30	30	30	30	2 €	1,8%
Subventions yc DETR	155	106	175	150	171	317	120	203	13 €	12,1%
EMPRUNT	0	0	0	1 000	1 000	1 000	500	750	47 €	44,6%
Variation de l'excédent global	498	722	-390	-25	-214	-199	64	-207	-13 €	-12,3%

Recours massif à l'emprunt pour financer ce haut niveau de dépenses d'équipement dans un contexte de dégradation de son épargne nette (autofinancement).

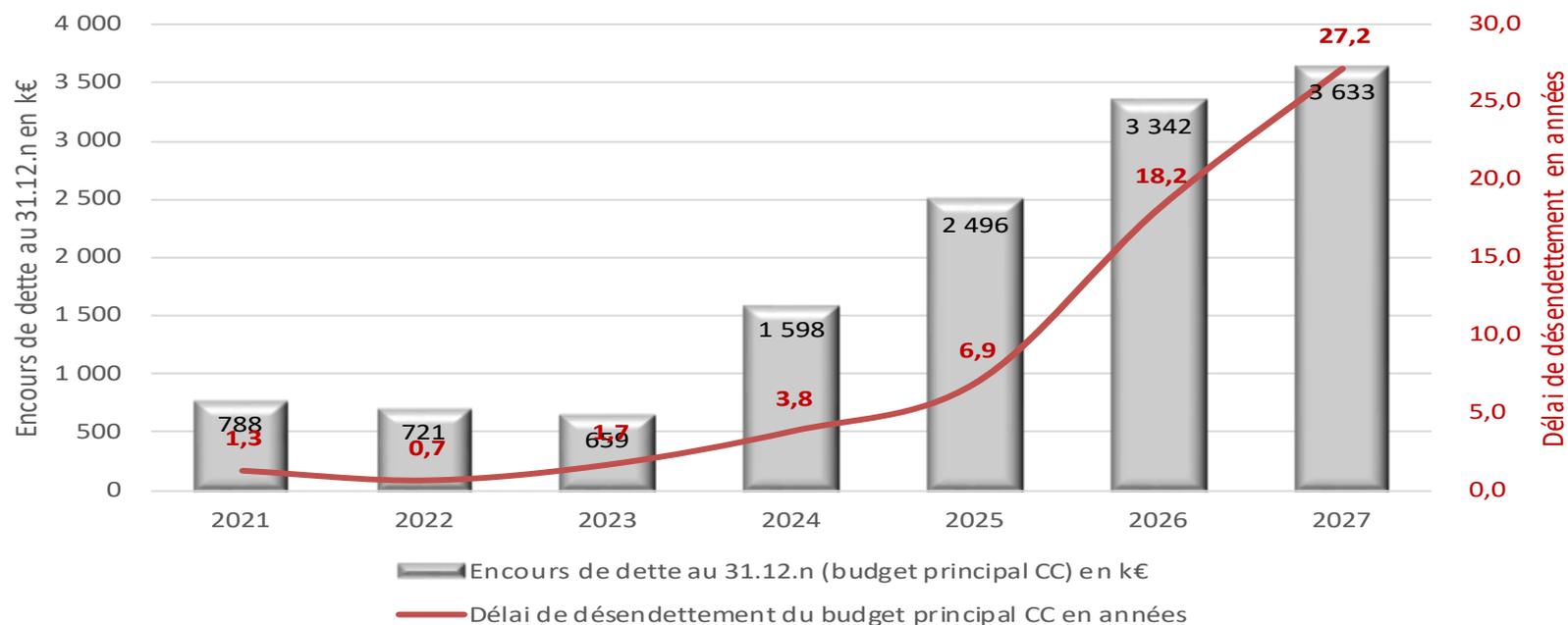
Ainsi, d'après les résultats du scénario de référence, 3M€ d'emprunts seraient nécessaires entre 2023 et 2026.

Conséquences sur la dette

Montants en K€

2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours de dette au 01.01.n - budget principal	855	788	721	659	1 598	2 496	3 342
+ Emprunts nouveaux	0	0	0	1 000	1 000	1 000	500
- Remboursement en capital	67	67	62	61	102	154	208
Encours de dette au 31.12.n - budget principal	788	721	659	1 598	2 496	3 342	3 633
/ Epargne brute (budget principal CC)	616	1 100	392	417	360	184	134
= Délai de désendettement (en années)	1,3	0,7	1,7	3,8	6,9	18,2	27,2



Ainsi, l'encours de dette de la CCBM passerait de 0,7M€ fin 2022 à 3,6M€ en fin de période.

Conjugué à la dégradation de ses marges d'épargne, son **délai de désendettement**, à savoir le nombre d'années nécessaire pour rembourser sa dette si la communauté y consacrait l'ensemble de son épargne, **progresserait de manière exponentielle pour atteindre plus de 27 ans en 2027** d'après les résultats du scénario de référence soit un niveau très (trop) élevé.

Pour mémoire, dans le cadre de la contractualisation (contrat « Cahors »), les communes/EPCI devaient contenir leur délai de désendettement à moins de 12 années.

Conclusion du scénario 1

Le contexte national actuel devrait avoir des répercussions importantes sur les dépenses de la CCBM notamment en 2023 : explosion des dépenses d'électricité et d'énergie, hausse de la masse salariale (revalorisation du point d'indice, hausse du SMIC...), augmentation des participations versées aux différents satellites etc.

En outre, la mise en œuvre des projets communautaires aura également des impacts conséquents sur le fonctionnement de la communauté (animations des projets, études, OPAH etc.) même si la CCBM devrait bénéficier de participations substantielles de ces partenaires.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement devrait être financée, pour partie, par la croissance de la TVA conformément aux hypothèses de la loi de finances pour 2023 et par la revalorisation des valeurs locatives. Toutefois, l'ensemble de ces hypothèses nationales et locales **conduit à une dégradation importante de l'épargne de gestion de la communauté qui passerait en dessous de 300 k€ à terme (2027).**

Cette baisse de l'épargne de gestion entraînerait une baisse de l'autofinancement (épargne nette) de la communauté alors même que cette dernière devrait financer un haut niveau de dépenses d'équipement (1,7M€/an dans les 4 prochaines années) et qu'elle ne disposait, jusqu'à présent, que d'une « structure financière » lui permettant de porter un niveau de dépenses d'équipement autour de 0,4M€/an.

En conséquence, même en mobilisant une partie de ses excédents constitués au cours des années antérieures, **la communauté aurait besoin de recourir massivement à l'emprunt** : 3M€ d'après le scénario de référence entre 2023 et 2026. Son encours de dette connaîtrait alors une forte progression et pourrait atteindre 3,6M€ à horizon 2027.

Cette forte **hausse de l'encours de dette aurait des répercussions importantes sur l'annuité de la dette de la CCBM** qui passerait de 86k€ en 2022 à 348k€ en fin de période **accentuant d'autant la dégradation de son épargne nette. Ainsi, l'érosion de l'épargne nette** induite à la fois par une dégradation de l'épargne de gestion (liée au fonctionnement) et par une croissance forte du remboursement de sa dette (liée au programme d'investissement) **serait telle que la communauté pourrait faire apparaître un déficit d'épargne nette en fin de période.**

Ce déficit d'épargne nette ainsi simulé en 2027 resterait certes légal car il serait couvert par le FCTVA (contrainte légale de l'équilibre budgétaire) mais **placerait la communauté dans une situation dangereuse** si, à titre d'exemple, le produit de TVA diminuait (recette très sensible à la conjoncture économique et à la consommation des ménages) ou simplement connaissait une moindre croissance. En outre, son délai de désendettement serait très élevé (27 ans en 2027) de nature à « inquiéter » ses financeurs (banques notamment).

Scénario 2 :**Une augmentation modérée de la fiscalité et un recours à l'emprunt limité**

Afin de préserver la solvabilité de la CdC, cette dernière pourrait **se fixer comme objectif de maintenir un niveau d'épargne nette autour de 600k€/an**, qui serait de nature à constituer une épargne « de sécurité » suffisante en cas de crise.

- **Adoption d'un taux communautaire de Taxe foncière sur les propriétés bâtie (TFPB) de 3%** en 2023 (contre 1% en 2022, soit une hausse de 2 points).
Cela concerne les contribuables assujettis à la TFPB.
- **Augmentation progressive du coefficient multiplicateur de TASCOT** pour atteindre le coefficient de 1,20 en 2027,
Cela concerne 10 entreprises commerciales : dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000€ HT et dont la surface de vente dépasse 400 m².
- **Recours à l'emprunt limité** à 1,2M€ sur 3 ans.
- **Rationalisation des dépenses** et économies à réaliser.

Conséquences sur les recettes fiscales, l'épargne nette et la dette



Montants en k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'imposition FB	0,00%	1,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Produit fiscal FB	0	156	501	519	536	549	562
Produit TASCOM	128	230	200	214	229	245	262
Produit fiscal FB	4 826	5 121	5 112	5 232	5 344	5 312	5 404
Produits de Fonctionnement	4 954	5 507	5 813	5 965	6 109	6 106	6 229
Charges fct courant strictes	3 093	3 154	3 836	3 942	4 059	4 170	4 281
Atténuations de produits	1 225	1 235	1 234	1 234	1 234	1 234	1 234
Annuité de dette	87	86	79	76	105	143	180
Ch. De fonctionnement + rembour. capital dette	4 405	4 475	5 149	5 252	5 399	5 547	5 696
Epargne nette	549	1 032	664	713	709	559	533
Rec.Inv. hs Emprunt	164	233	365	450	490	619	239
Var Excédent global clôture	498	722	-56	-268	-362	-269	172
Programme d'investissement (dépenses)	215	543	1 086	1 832	1 962	1 848	600
Emprunt	0	0	0	400	400	400	0
Variables de pilotage	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ep brute	616	1 100	726	774	783	654	650
Encours de dette (31.12)	788	721	659	998	1 325	1 630	1 513
Délai de désendettement (années)	1,3	0,7	0,9	1,3	1,7	2,5	2,3
Excédent global de clôture	885	1 607	1 551	1 283	921	652	823
Taux FNB	4,58%	4,58%	4,58%	4,58%	4,58%	4,58%	4,58%
Taux CFE	24,75%	24,75%	24,75%	24,75%	24,75%	24,75%	24,75%

Conclusion du scenario 2

- ✓ Les projets sont financés et peuvent être réalisés
- ✓ L'épargne nette reste à un niveau satisfaisant
- ✓ L'encours de dette se maintient à un niveau raisonnable
- ✓ Le délai de désendettement reste en dessous des seuils d'alerte

Les Budgets Annexes

La Régie des déchets

Les dépenses de fonctionnement

	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Total budget 2022	Estim 2022
011	Charges à caractère général	876 801,70	1 020 328,06	1 131 000,00	968 184,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	614 743,78	591 996,25	640 900,00	624 078,59
65	Autres charges de gestion courante	545 854,99	569 280,31	845 000,00	838 831,39
66	Charges financières	9 786,03	8 778,71	12 200,00	4 486,96
67	Charges exceptionnelles	12 277,76	11 212,34	15 500,00	12 729,14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	224 892,45	104 952,73	210 000,00	183 218,96
	Totaux	2 284 356,71	2 306 548,40	2 854 600,00	2 631 529,95

Les recettes de fonctionnement

	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Total budget 2022	Estim 2022
013	Atténuations de charges	66 700,75	28 289,96	8 662,58	1 706,09
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 003 844,46	1 927 744,32	2 315 500,00	2 291 725,20
75	Autres produits de gestion courante	2 028,73	2 044,48	2 000,00	33 434,71
76	Produits financiers	78 178,84	475 396,75	331 900,00	315 922,03
77	Produits exceptionnels	2 936,26	1 127,44	1 100,00	619,02
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00	11 650,00	0,00	9 675,36
002	Excédent de fonctionnement reporté	149 601,14	27 044,40	179 237,42	179 237,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 110,93	12 488,47	16 200,00	16 153,12
	Totaux	2 311 401,11	2 485 785,82	2 854 600,00	2 848 472,95

Dépenses :

En 2022 :

- baisse des charges à caractère général notamment liée à la baisse du coût d'entretien des véhicules,
- hausse des charges courantes en raison de la hausse de la cotisation au SIL.

Projets 2023 :

- une étude concernant l'optimisation du service permettant une analyse prospective sur les prochaines années pour 30 000 € environ,
- une hausse de l'enveloppe des carburants de 10 000€,
- il sera également envisagé une externalisation de la gestion des paies de la Régie,
- les charges de personnel augmenteront d'environ 60 000€

Recettes :

En 2022 :

L'augmentation des recettes est liée notamment à la hausse des valeurs des matières premières, et à la facturation des professionnels.

Les recettes d'investissement

Code	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Total budget 2022	Réalisé 2022 (à la date du 04-01)
10	Dotations, fonds divers et reserves	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	525 000,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	1 127 927,97	1 219 754,78	1 298 680,38	1 298 830,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	224 892,45	104 952,73	210 000,00	183 218,96
	Totaux	1 352 820,42	1 849 707,51	1 508 680,38	1 482 049,34

Recettes :**En 2022 :**

Les recettes d'investissement se limitent à la reprise du résultat d'investissement ainsi **qu'aux** opérations d'ordre (amortissement).

Les dépenses d'investissement

Code	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Total budget 2022	Réalisé 2022 (à la date du 04-01)
27	EQUIPEMENTS REDEVANCE INCITATIVE	33 710,00	9 039,00	38 200,00	30 233,00
28	MATERIEL COLLECTE ET DECHETTERIE	0,00	0,00	100 000,00	13 750,00
32	REAMENAGEMENT LE BOURNET	67 710,00	0,00	1 224 480,38	0,00
33	Matériel Roulant Camion OM/ JCB	0,00	507 945,96	0,00	0,00
*NI	Opération non individualisé	0,00	0,00	1 800,00	1 416,69
*OF	Opération financière (amortissement de subvention, dette...)	31 645,64	34 042,17	144 200,00	143 343,58
13911	Etat et établissements nationaux	2 400,00	2 400,00	10 794,00	10 750,59
13912	Régions	167,32	167,32	170,00	167,32
13913	Départements	5 543,61	5 478,40	5 170,00	5 170,00
13918	Autres	0,00	4 442,75	66,00	65,21
1641	Emprunts en euros	23 534,71	21 553,70	128 000,00	127 190,46
	Totaux	133 065,64	551 027,13	1 508 680,38	188 743,27

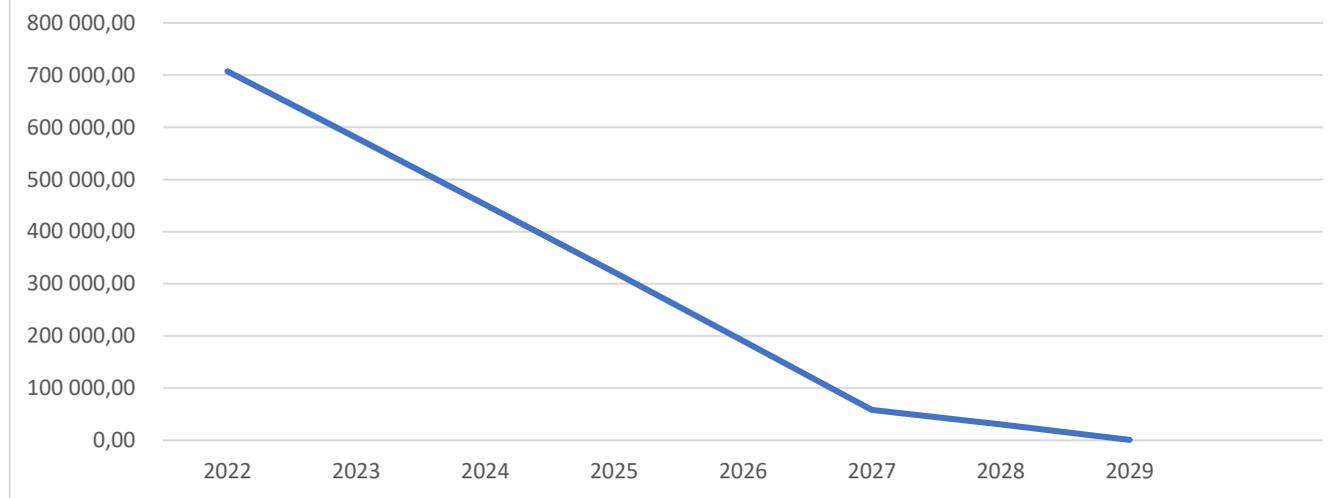
Dépenses :**En 2022 :**

L'investissement 2022 a notamment intégré l'acquisition de conteneurs.

Pour 2023 :

- des études seront prévues pour la création de la nouvelle déchetterie,
- la mise en place d'une vidéo protection sur la déchetterie de La Madeleine est prévue,
- le remplacement de matériels de bureautiques également.

Profil d'extinction de la dette de la régie des déchets



La Plateforme de transit

La plateforme de transit des produits de la mer de Bourcefranc-Le Chapus est principalement financée par les loyers des 3 opérateurs économiques utilisant l'établissement, à savoir : FRIGO TRANSPORTS 17, STEF TRANSPORTS et Transport FRANCHET.

Projet d'investissement envisagé en 2023 :

- Création de 2 chambres froides dans chaque zone occupée par les 2 principaux transporteurs locataires de la plateforme (STEF et DELANCHY) pour un montant d'environ 200 000€. Cet investissement sera amorti par la hausse des loyers des opérateurs.

Résultats prévisionnels :

N° budget	Budget	Fonctionnement	Investissement	Informations
20802	ZAE Le Riveau	76 241	-127 197	- Reste la vente d'un terrain à enregistrer d'environ 117 000€ (/s compromis avec le groupement Qualité des Huitres Marennes Oléron).
20803	ZAE Fief de Feusse	189 363	-245 646	- Reste la vente directe (sans recours à l'EPF) d'un terrain à 45 000€ env (/s compromis avec le Hangar 17, carrossier de véhicule de collection). - Le terrain llot en bordure de départementale dont la vente est portée par l'EPF a un acquéreur (/s compromis avec la SCI Doudou (CCPS)) - Un développement de la zone (dit fief de Feusse 3) est prévu en lien avec la création du centre de valorisation des déchets (1,2 ha) avec une enveloppe d'étude envisagée. - Il restera à la vente un espace de 1,5 ha à environ 45€/m ² et des travaux d'aménagement à prévoir.
20804	ZAE Les Justices	18 739	-218 308	Pour 2023, il est projeté d'enregistrer : - une vente liée à station-service Leclerc pou 234 900 HT, - une vente au profit de Ferrand pour 92 760€ HT. De plus, il est projeté : - une vente pour 288 850 € HT pour le programme de Box locatifs, - une vente de 35 920€ HT pour une activité de ravalement de façade / peinture. Il restera sur cette tranche 1, 376 000€ HT de recettes à venir correspondant à la vente de 7 588m ² . Sur le permis d'aménager de la tranche 2, il sera envisagé une enveloppe de 400 000€ HT intégrant les coûts de maitrise d'œuvre estimé à 38 000€ HT, offrant la possibilité de vente de terrains à hauteur de 500 000€ HT pour 10 000m ² .
20805	ZAE Puits doux	-4 883	-165 597	À ce jour, il n'y a pas d'acquéreur sur le bâtiment industriel permettant un désenclavement des terrains communautaires (18 000m ²). L'aménagement de la voirie avait été chiffré en 2019 à 350 000 € HT.
20806	ZAE Les Grossines	0	-177 086	La dernière vente générera une recette de 163 300€ HT (élaboration du permis de construire encours). Des travaux de finalisation sont à prévoir.